

Sommaire

Le mot du Président

Prix de thèse

Activités de la Société

Le mot des Trésoriers

Le mot du Secrétaire général

Agenda

-31 mai-2 juin 2012 : colloque annuel de la SFDI (Nancy – « L'Etat dans la mondialisation »)

- Prix de thèse de la SFDI, date limite de candidature pour la prochaine campagne : 03 janvier 2013 pour les thèses soutenues durant l'année 2012

Appel de cotisation

L'appel de cotisation pour 2012 est annexé à la présente lettre d'information

Le mot du Président

Changer d'attelage

La voiture est toujours belle, mais les chevaux sont fourbus : il faut changer d'attelage au prochain relais. Mathias Forteau et moi-même avons décidé, pour des raisons personnelles, de ne pas solliciter le renouvellement de nos fonctions respectives de président et de secrétaire général au sein de notre Société. En ce qui me concerne, je considère que huit ans, c'est assez. Depuis que vous m'avez fait l'honneur de me confier la

responsabilité de président de la SFDI, l'horizon a changé. Nos instruments de travail ne sont plus les mêmes, de nouveaux réseaux de sociabilité sont apparus, de nouvelles demandes s'expriment à l'adresse de notre société. Je sens qu'il est temps d'imprimer à la Société un nouvel élan. Il faut donc une nouvelle équipe.

Je dirai à Nancy toute ma gratitude aux collègues qui ont constitué, au fil des ans, l'équipe de direction que j'ai eu le plaisir d'animer. Dès aujourd'hui, c'est à tous les sociétaires que je veux adresser un grand merci. Succéder à Suzanne Bastid, à René-Jean Dupuy, à Hubert Thierry, à Jean-Pierre Quéneudec, le défi était imposant. Sans votre contribution à tous, nous ne serions pas arrivés à le relever ensemble.

Pour la période nouvelle qui s'ouvre, j'ai pleine confiance. Notre Société se porte bien. La relève est assurée grâce à la valeur de la nouvelle génération d'internationalistes francophones, comme en témoignent la qualité des thèses soumises à concours pour les prix Suzanne Bastid et Jacques Mourgeon, mais encore les beaux succès des internationalistes aux concours de recrutement des Facultés de droit.

Place maintenant au nouvel attelage que vous mettez au travail à Nancy.

Jean-Pierre Cot

Prix de thèse

*Attribution des prix en 2011
(travaux de l'année 2010)*

Le prix Suzanne Bastid a été attribué à M. Patrick Jacob pour sa thèse

consacrée à *L'imputation d'un fait à l'Etat en droit international de la responsabilité*, soutenue le 30 novembre 2010 à l'Université de Rennes sous la direction d'Evelyne Lagrange.

Le prix Jacques Mourgeon n'a pas été attribué en revanche, la commission d'attribution du prix ayant estimé qu'aucune des thèses candidates ne portait sur le droit international des droits de l'homme ou, si c'était le cas, n'apportait de véritable élément nouveau à la matière.

*Attribution des prix de l'année 2012
(travaux de l'année 2011)*

Le nombre de candidats aux prix de thèse de la SFDI a connu cette année une hausse significative, qui témoigne à nouveau de la bonne santé de la recherche francophone en droit international. Dix-neuf candidats ont exprimé le vœu de concourir au prix Suzanne Bastid, neuf au prix Jacques Mourgeon.

Les commissions qui attribueront ces deux prix en 2012 sont composées :

- pour le prix Suzanne Bastid, de MM. et Mme les professeurs P. d'Argent (Université catholique de Louvain), P.-M. Dupuy (Institut de hautes études internationales et du développement, Genève) et F. Poirat (Université Paris XI).

- pour le prix Jacques Mourgeon, de MM. et Mme les professeurs J. Dhommeaux (Université de Rennes), Hélène Tigroudja (Université de Douai) et S. Touzé (Université de Strasbourg)

Les prix seront décernés, comme à l'accoutumée, lors du dîner de gala de notre colloque annuel (le 1^{er} juin 2012).

*Attribution des prix en 2013
(travaux de l'année 2012)*

Pour rappel, le calendrier des prix est organisé sur la base de l'année civile. Pour les ouvrages parus ou les thèses soutenues durant l'année 2012, la candidature devra être adressée au secrétaire général avant le 03 janvier 2013, pour une attribution du prix en juin 2013 (modalités de candidatures disponibles sur le site Internet de la SFDI, www.sfdi.org).

Activités de la Société

L'année 2011 a été particulièrement riche avec l'organisation du colloque annuel de Poitiers sur *La nationalité* en juin et la tenue de deux journées d'études à l'automne. La première de ces deux journées, organisée le 16 septembre par l'IRENIES (Paris I) et l'OCDE à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'OCDE, s'est interrogée sur *Le pouvoir normatif de l'OCDE*. La seconde, organisée le 18 novembre par l'IRENIES et l'UMR de droit comparé de Paris (Université Paris I), a porté sur le thème *Femmes et droit international*.

Le colloque annuel de l'année 2012 réunira les membres de la SFDI à Nancy autour du thème *L'Etat dans la mondialisation*. Le programme en sera le suivant :

Jeudi 31 mai

13 h 45 Accueil des participants et messages de bienvenue

**Transformations de la société
interétatique**

*Présidence : Jean Charpentier,
Professeur émérite de l'Université de Lorraine*

14 h 15 Entre fragmentation et unification de la société interétatique : La mondialisation et la notion d'Etat en droit international
Jean-Denis Mouton, Professeur de Droit Public à l'Université de Lorraine

14 h 45 **L'Etat dans la mondialisation : les transformations politiques**

La mondialisation et la crise de l'Etat national

Stéphane Pierre-Caps, Professeur de Droit Public à l'Université de Lorraine

Le droit international face aux « Etats défaillants »

Gérard Cahin, Professeur de Droit Public à l'Université Paris 2 Assas

15 h 35 Pause

16 h 00 **L'Etat dans la mondialisation : les transformations économiques**

Les Etats en situation de faillite économique et la mondialisation
Geneviève Bastid-Burdeau, Professeur de Droit Public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

L'Etat néolibéral au coeur de la mondialisation économique
Yves Nouvel, Professeur de Droit Public à l'Université Paris 2 Assas

16 h 50 Débats

Vendredi 1er juin

Transformations de la souveraineté

Présidence : Gilbert Guillaume, Ancien Président de la Cour Internationale de Justice

9 h 20 Le domaine réservé : persistance ou déliquescence des fonctions étatiques face à la mondialisation
Pierre Bodeau-Livinec, Professeur de Droit Public à l'Université Paris 8 Saint-Denis

9 h 50 **La souveraineté de l'Etat et la régulation des risques globaux**

Les risques environnementaux globaux et les transformations de la souveraineté
Yves Petit, Professeur de Droit Public à l'Université de Lorraine

La souveraineté de l'Etat et l'émergence d'une conception globale de la sécurité
Rahim Kherad, Professeur de Droit Public à l'Université d'Angers

10 h 40 Pause

11 h 00 **La souveraineté de l'Etat et la régulation des relations transnationales**

L'exercice de la souveraineté des Etats dans la régulation des relations privées internationales, un point de vue privatiste

Olivier Cachard, Professeur de Droit Privé à l'Université de Lorraine

La souveraineté de l'Etat et les préjugés disciplinaires de la communauté des Internationalistes : l'exemple des affaires argentines
Rémi Bachand, Professeur de Droit International à l'Université du Québec à Montréal

11 h 50 Débats

14 h 15 **Ateliers**

Atelier n° 1 : Souveraineté et Internet

Présidence : Evelyne Lagrange, Professeur de Droit Public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Rapporteur : André Moine, Maître de Conférences de Droit Public à l'Université de Lorraine

Atelier n° 2 : Souveraineté en matière économique, financière et monétaire

Présidence : Habib Gherari, Professeur de Droit Public à l'Université d'Aix-Marseille
Rapporteur : Batyah Sierpinski, Maître de Conférences de Droit Public à l'Université de Lorraine

15 h 30 Pause

16 h 00 Atelier n° 3 : Souveraineté en matière migratoire

Présidence : Théodore Christakis, Professeur de Droit Public à l'Université de Grenoble
Rapporteur : Mélanie Dubuy, Maître de Conférences de Droit Public à l'Université de Lorraine

Atelier n° 4 : Souveraineté en matière pénale

Présidence : Rafaëlle Maison, Professeur de Droit Public à l'Université Paris XI
Rapporteur : Mohamed S. Hélali, Maître de Conférences de Droit Public à l'Université de Lorraine

17 h 15 **Assemblée Générale de la SFDI**

Ordre du jour : 1/ Elections ;
2/ Rapport moral et financier ;
3/ Questions diverses

Samedi 2 juin

*Présidence : Jean-Pierre Cot,
Professeur émérite de l'Université
Paris I Panthéon-Sorbonne,
Président de la SFDI*

9 h 00 **Séance d'actualité**

*Ronny Abraham, Juge à la Cour
internationale de Justice
Edwige Belliard, Directrice des
affaires juridiques du Ministère des
Affaires étrangères et européennes
Jean-Pierre Cot, Juge au Tribunal
International du Droit de la Mer
Mathias Forteau, Membre de la
Commission du Droit International*

10 h 30 Pause

10 h 45 **Transformations de la gouvernance internationale**

Le juge international et la
mondialisation

*Mohamed Bennouna, Juge à la Cour
Internationale de Justice*

11 h 05 **Table ronde**

*Joseph Maila, Directeur de la
Prospective, Ministère des Affaires
Etrangères
Gaëlle Marti, Maître de Conférences
de Droit Public à l'Université de
Lorraine
Alain Pellet, Professeur de Droit
Public à l'Université Paris-Ouest,
Nanterre La Défense, Ancien
Président de la Commission du Droit
International*

11 h 30 **Conclusions générales**

*Serge Sur, Professeur de Droit Public
à l'Université Paris 2 Assas*

Enfin, les échanges biennaux entre la *Société française pour le droit international* et la *Deutsche Gesellschaft für Völkerrecht* auront lieu à l'automne 2012 (les 26 et 27 octobre) à Bâle sur le thème des immunités à l'ère du 'constitutionnalisme global'. Ces journées franco-allemandes sont organisées à l'initiative d'Anne Peters

et avec la collaboration de Stefan Oeter de l'Université de Hambourg. Elles seront précédées selon la formule habituelle de rencontres de jeunes chercheurs en droit international (l'appel à contributions correspondant a été diffusé sur le site Internet de la SFDI).

Le mot des Trésoriers

Les activités de notre Société Française pour le Droit International deviennent de plus en plus importantes : organisation non seulement du colloque annuel mais aussi de plusieurs journées d'études (dont les deux dernières étaient celles sur les *Femmes et le droit international* et sur le *Pouvoir normatif de l'OCDE*), activités conjointes avec la *Deutsche Gesellschaft für Völkerrecht*, publication de plusieurs ouvrages.... Par ailleurs notre Société a décidé de soutenir financièrement chaque année l'organisation du Concours francophone de droit international Charles Rousseau et de continuer à soutenir certaines activités importantes de promotion de la doctrine francophone y compris par une aide aux Editions Pedone afin que notre éditeur puisse continuer à être présent au congrès annuel de l'*American Society of International Law*. La refonte du site internet de la Société, l'édition d'un nouvel annuaire des membres de la SFDI, l'attribution de deux prix de thèse et d'autres activités encore pèsent lourdement sur les finances de la Société.

Malgré cette pression financière, la SFDI maintient depuis des années les frais d'adhésion à des niveaux stables et raisonnables et ne souhaite pas les augmenter. Mais pour que notre Société puisse financer ces activités importantes, il faut que tous les membres s'acquittent de leur cotisation pour 2012 le plus tôt possible.

Ayant souvent été sollicités à propos de l'envoi des ouvrages (colloque, journées d'études, journées franco-allemandes) par les éditions Pedone nous aimerions rappeler que la cotisation de base de 70 euros n'inclut pas l'envoi des ouvrages à

domicile qui doivent donc être retirés directement aux Editions Pedone (13, rue Soufflot - 75005 Paris, RER B station Luxembourg) ou lors du colloque annuel de la SFDI. Les membres de la SFDI qui ne sont pas en mesure de retirer les ouvrages et qui souhaitent les recevoir par courrier chez eux doivent verser 10 euros supplémentaires (pour la France comme pour l'étranger). Nous prions donc les membres qui n'ont pas payé cette cotisation supplémentaire relative aux frais d'envoi au titre de l'année 2011 de régulariser leur situation lors du versement de la cotisation 2012 afin de pouvoir recevoir tous les ouvrages à leur domicile.

Les montants de la cotisation 2012 restent donc identiques aux années précédentes et sont les suivants :

- 70 Euros (*sans envoi* des ouvrages à domicile) ;

- 80 Euros (*avec envoi* des ouvrages à domicile) ;

- Pour un couple : 105 Euros (*sans envoi* des ouvrages à domicile) 115 Euros (*avec envoi* des ouvrages à domicile) ;

- Pour les étudiants : 8 Euros (*sans droit* aux ouvrages) ; 32 Euros (*avec droit* aux ouvrages à retirer auprès des Editions Pedone ou lors du colloque) ; 42 Euros (*avec envoi* des ouvrages à domicile).

Afin de faciliter la tâche des Sociétaires et de permettre le règlement rapide des cotisations, les Trésoriers aimeraient aussi rappeler les points suivants :

- Sauf indication contraire de votre part, le trésorier retient l'adresse qui figure sur le chèque pour l'envoi des ouvrages.

- Il est essentiel de bien faire apparaître son nom, si possible sans titre préalable, sur les bordereaux de virements bancaires pour que le trésorier puisse identifier avec précision le Sociétaire auteur du virement.

- Pour les Sociétaires assujettis à l'impôt sur le revenu en France qui souhaitent bénéficier d'une réduction d'impôt, les reçus sont envoyés à la fin du mois de mars.

Le nouveau site internet de la SFDI (<http://www.sfdi.org/>) propose une

nouvelle plateforme de paiement en ligne qui permettra, nous espérons, de résoudre définitivement les difficultés que certains de nos membres ont parfois pu rencontrer par le passé lors du paiement en ligne.

En annexe à cette lettre d'information vous trouverez l'appel de cotisation 2012 et des informations précises concernant les différentes modalités vous permettant de vous acquitter de votre contribution.

*Le Trésorier, Théodore Christakis
Le Trésorier-Adjoint, Philippe
Lagrange*

Le mot du Secrétaire général

Renouvellement de la Société (élections du mois de juin)

En application de l'article 7 des Statuts de la Société, le renouvellement du Conseil a lieu par moitié tous les deux ans. Il incombe cette année à l'Assemblée générale de procéder à l'élection de la moitié des membres du Conseil.

Onze sièges sont à pourvoir. Parmi les onze membres sortants, trois membres (Frédérique Coulée, Yves Daudet et Hélène Ruiz Fabri) ne sont pas rééligibles dès lors qu'ils ont accomplis deux mandats consécutifs et ne sont pas membres du Bureau en exercice. Les huit autres membres

sont libres quant à eux de soumettre au vote de l'Assemblée le renouvellement de leur mandat (M. Bennouna, T. Christakis, M. Forteau, G. Guillaume, Y. Kerbrat, M. Kohen, Ph. Lagrange et S. Lemaire).

Conformément à l'article 7 des Statuts et à l'article 11 du Règlement intérieur, tout membre actif peut soumettre sa candidature. Celle-ci est soit transmise au Président de la Société qui la présente en Assemblée générale, soit exprimée par le candidat lors de l'Assemblée générale.

Celle-ci se tiendra, comme à l'accoutumée, lors du colloque annuel de la Société (le vendredi 1^{er} juin 2012, à Nancy).

Le Conseil dans sa formation issue des élections du 1^{er} juin 2012 procèdera lors de sa première réunion, en octobre 2012, à l'élection d'un nouveau bureau, en application de l'article 8 des Statuts. Il lui incombera en particulier d'élire un nouveau président et un nouveau secrétaire général, le président et le secrétaire général actuels ne souhaitant pas solliciter un nouveau renouvellement de leur mandat.

Site Internet

Le nouveau site Internet de la SFDI est désormais opérationnel (à la même adresse que l'ancien : www.sfdi.org). Nous remercions très vivement Xavier Aurey d'avoir accepté la lourde tâche de concrétiser sur le plan technique et graphique la réalisation de ce nouveau site dont le

besoin se faisait sentir de manière de plus en plus pressante.

Membres

Une nouvelle édition de l'annuaire des membres de la Société sera disponible pour le prochain colloque annuel (juin, Nancy). Chaque membre se verra remettre un exemplaire papier de l'annuaire. Une version électronique sera par ailleurs envoyée, pour usage strictement personnel, aux membres de la Société par courriel.

Lors de sa réunion d'octobre 2011, le Conseil a par ailleurs décidé d'assouplir sa pratique en matière d'admission de nouveaux membres, dans le respect des Statuts et du règlement intérieur. Un système d'approbation tacite a été institué en vertu duquel le secrétaire général examine la recevabilité des candidatures et ne transmet au Conseil que celles susceptibles de poser quelque difficulté au regard des conditions d'adhésion applicables. Si le secrétaire général n'a pas estimé devoir saisir le conseil, la candidature est réputée acceptée à l'expiration d'un délai de dix jours suivant son dépôt. Cette nouvelle pratique devrait permettre de faciliter l'adhésion de nouveaux membres.

Mathias Forteau

Le Trésorier

Grenoble, le 5 mars 2012

Appel de cotisation 2012

Chère Collègue, Cher Collègue,

Comme les années précédentes, la cotisation de base s'élève à 70 euros. Toutefois, une participation aux frais d'envoi d'un montant de 10 euros est demandée aux membres qui, n'étant pas en mesure de retirer leurs ouvrages auprès des Editions Pedone ou lors du colloque annuel, souhaitent que les ouvrages de la SFDI leur soient adressés par courrier à leur domicile (y compris à l'étranger). Voici donc la grille précise des cotisations pour l'année 2012 :

- 70 Euros (sans envoi des ouvrages de la SFDI à domicile) ;
- 80 Euros (avec envoi des ouvrages à domicile)
- Pour un couple : 105 Euros (sans envoi des ouvrages à domicile) 115 Euros (avec envoi des ouvrages à domicile)
- Pour les étudiants : 8 Euros (sans droit aux ouvrages) ; 32 Euros (avec droit aux ouvrages à retirer auprès des Editions Pedone ou lors du colloque) ; 42 Euros (avec envoi des ouvrages à domicile).

Pour régler votre cotisation et verser votre don :

- le paiement en ligne est désormais opérationnel sur le nouveau site de la Société (www.sfdi.org) ;
- il vous est possible d'adresser un chèque postal ou bancaire tiré sur un établissement français, libellé à l'ordre de la S.F.D.I., en l'envoyant au Trésorier adjoint, Philippe Lagrange (50, rue de Magnac, 86280 SAINT BENOIT) ;
- ou bien d'effectuer un virement bancaire sans frais pour le destinataire, auprès de notre banque :

BNP Paribas, agence de La Murette
5 rue de la Pompe, 75116 Paris
Compte n° 30004-00364-0000287333 8-14
IBAN : FR76 3000 4003 6400 0028 7333 814
SWIFT : BNP AFR PPP AK

N'oubliez pas de préciser votre nom sur le bordereau.

Les ouvrages de la SFDI devant être publiés au cours du 1^{er} semestre de l'année, il est nécessaire que le versement des cotisations soit effectué le plus tôt possible.

N'hésitez pas à contacter le Trésorier adjoint Philippe Lagrange pour connaître l'état de votre compte auprès de la SFDI ou pour toute question relative à votre cotisation (ph.lagrange@gmail.com).

En vous remerciant par avance, je vous prie de croire, chère Collègue, cher Collègue, à l'expression de mes salutations distinguées.

Théodore CHRISTAKIS